

Affaires courantes

Il ne faut pas laisser passer cette occasion. Ce rapport est très important, et nous vous prions de l'étudier attentivement.

LA RÉUNION DES CHEFS DE LA DÉLÉGATION DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA CONFÉRENCE SUR
LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

L'hon. John Bosley (Don Valley—Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport de la réunion des chefs de délégation de l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue le 23 janvier 1992, à Madrid.

Monsieur le Président, je ne vais pas faire de précis de ce rapport, car je sais que le chef de l'opposition attend pour faire son discours.

* * *

PÉTITIONS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION D'ARROW AIRLINES

M. Jesse Flis (Parkdate—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions au nom de nombreux habitants du Canada au sujet de l'écrasement du DC-8 d'Arrow Air, à Gander, Terre-Neuve, le 12 décembre 1985.

Les pétitionnaires déclarent que l'enquête du gouvernement canadien n'a pas établi les causes de cet accident tragique et qu'il n'y a pas eu d'enquête publique convenable. . .

M. le Président: Le député sait qu'il n'est pas censé se lancer dans un débat. Ce que la Chambre veut savoir, c'est la nature de la pétition et la nature de la requête. Je suis sûr que le député peut nous dire cela rapidement.

M. Flis: Monsieur le Président, en raison de la gravité de la pétition, je désire la lire en entier.

M. le Président: La pétition ne peut être lue en entier et je considère que le député, qu'il lise le préambule ou non, est en train de se lancer dans un argument.

La difficulté dans un cas semblable, c'est que nous ne sommes pas autorisés à entendre un autre député sur cette question et c'est pour cela que les députés me demandent d'être très strict et de limiter les débats au maximum. J'imagine que ce que le député voulait faire, et ce que la pétition montrera, c'est informer la Chambre de

la requête des pétitionnaires. On doit limiter le débat, car toutes les pétitions peuvent être considérées comme importantes.

M. Flis: Monsieur le Président, les familles des victimes veulent désespérément connaître les circonstances exactes de la mort de ces 256 personnes et le Canada n'a toujours pas rempli son obligation internationale, celle d'enquêter à fond sur l'accident d'avion le plus meurtrier de l'histoire canadienne.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au gouvernement de mettre sur pied une commission royale d'enquête pour évaluer l'enquête sur l'accident de Gander et faire rapport, en s'attachant particulièrement aux tentatives délibérées ou fortuites faites pour embrouiller les circonstances.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que j'ai reçu une pétition similaire signée par des citoyens des États-Unis et par de nombreux parents des soldats tués dans l'écrasement. Je ne peux pas présenter cette pétition à la Chambre, car il ne s'agit pas de citoyens canadiens.

C'est pourquoi je l'ai envoyée directement au premier ministre. J'espère qu'avec son intervention et celle du ministre des Transports, le gouvernement acceptera de nommer une commission royale d'enquête pour déterminer, une fois pour toutes, la cause de cet accident. Y a-t-il eu tentative de camouflage ou non?

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 158.

[Texte]

Question n° 158—**M. Rideout:**

En ce qui concerne la récapture et du jugement de Allan Légère, a) quel a été le coût total (i) des recherches, (ii) du jugement, b) quelles proportions de ces coûts ont été assumées par les gouvernements fédéral et provinciaux, c) quel a été le coût du test ADN effectué par la GRC?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères de la Justice et du Solliciteur général du Canada m'informent comme suit: